



DÉCLINAISON DES MESURES SANITAIRES APPLIQUÉES AU BILLARD

Pratique de loisir et de compétition

9 août 2021

Pour lutter contre la propagation du Covid-19 et de ses variants, en application des mesures gouvernementales, la Fédération française de billard recommande des mesures de sécurité sanitaire strictes, adaptées à la pratique de ses disciplines.

Mesures applicables dans le respect des ouvertures des salles de sport, délivrées au plan local.

1. AVANT L'ACCÈS DU PUBLIC



Conseiller aux joueurs de réserver leur créneau, via le site jereservemonbillard.com ou un système de réservation à distance mis en place par le club, afin d'éviter une fréquentation trop importante dans l'établissement et éviter les temps d'attente.



Nettoyer les billards et le matériel (queues, tables, chaises, compteurs, etc.) avec un produit désinfectant-détergent. Prévoir la mise à disposition de ce produit et de serviettes en papier à destination des utilisateurs.



Désigner les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire et tenir un registre des jours et horaires des contrôles effectués.



Mise en place d'un cahier de rappel pour la mise en œuvre du « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne infectée. Il peut être numérique en utilisant l'application « TousAntiCovid ».

2. À L'ACCUEIL



Obligation de présenter un Pass sanitaire pour accéder à l'intérieur des locaux.



Les mineurs sont exemptés de Pass sanitaire [jusqu'au 30 septembre 2021](#).



Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accédé aux établissements sportifs au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée.

Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral soit par décision de l'exploitant ou l'organisateur.

3. À L'INTÉRIEUR



L'accès à l'espace convivialité et/ou buvette est autorisé selon le respect du protocole des Hôtels Cafés Restaurants (HCR).



Le respect des gestes barrières (distanciations, lavage fréquent des mains et du matériel) reste un moyen efficace pour lutter contre la propagation du virus.



Spectateurs assis : 100% de la capacité de l'établissement, sauf arrêté préfectoral.
Spectateurs debout : distanciation physique d'un mètre.